NEWS RELEASE
TSX: IMG NYSE: IAG

IAMGOLD ANNONCE UNE ESTIMATION CONSOLIDÉE DES RESSOURCES MINÉRALES DE CÔTÉ GOLD

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars américains, sauf indication contraire.

Toronto (Ontario), le 1er juin 2026 – IAMGOLD Corporation (NYSE : IAG) (TSX : IMG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») annonce une mise à jour de l'estimation des ressources minérales de la mine Côté Gold (« Côté Gold ») située en Ontario (Canada), préparée selon les directives du Règlement 43-101, *Information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). L'estimation mise à jour, en vigueur le 31 mars 2026, reflète l'intégration des zones Côté Gold et Gosselin dans un modèle de blocs consolidés comportant des hypothèses économiques mises à jour, en prévision du rapport technique de Côté Gold à venir et du plan minier mis à jour, qui devrait être terminé au quatrième trimestre de 2026. Côté Gold est exploitée par IAMGOLD dans le cadre d'un partenariat 70 %-30 % avec Sumitomo Metal Mining Co. Ltd. (« SMM »).

Faits saillants

- Sur une base consolidée, les ressources minérales mesurées et indiquées (« M et I ») de Côté Gold (sur une base de 100 %) s'élèvent à **20,3 millions d'onces d'or**, soit une hausse d'environ 2,2 millions d'onces ou 12 %, comparativement à la déclaration du 31 décembre 2025.
 - Côté Gold : Les ressources minérales M et I (sur une base de 100 %, incluant les réserves minérales) s'élèvent à 12,7 millions d'onces d'or, soit une hausse d'environ 1,5 million d'onces ou 13 %, comparativement à la déclaration du 31 décembre 2025.
 - Gosselin : Les ressources minérales M et I (sur une base de 100 %) s'élèvent à 7,4 millions d'onces d'or, soit une hausse d'environ 0,6 million d'onces ou 8 %, comparativement à la déclaration du 31 décembre 2025.
 - Le modèle consolidé a permis de délimiter davantage la zone de chevauchement entre les zones Côté Gold et Gosselin, ajoutant 0,2 million d'onces de ressources minérales indiquées.
- Sur une base consolidée, les ressources minérales présumées (sur une base de 100 %) s'élèvent à **3,5 millions d'onces d'or**, soit une hausse d'environ 1,3 million d'onces ou 61 %, comparativement à la déclaration du 31 décembre 2025.
 - Côté Gold : Les ressources minérales présumées (sur une base de 100 %) s'élèvent à 2,0 millions d'onces d'or, soit une hausse d'environ 0,8 million d'onces ou 63 %, comparativement à la déclaration du 31 décembre 2025.
 - Gosselin : Les ressources minérales présumées (sur une base de 100 %) s'élèvent à 0,9 million d'onces d'or, soit une baisse d'environ 0,1 million d'onces ou -7 %, comparativement à la déclaration du 31 décembre 2025.
 - Le modèle consolidé a permis d'ajouter 0,6 million d'onces présumées dans la zone de chevauchement.
- L'estimation mise à jour des ressources minérales intègre les zones Côté Gold et Gosselin, y compris la zone de chevauchement, en un seul et unique cadre géologique et de ressources.
- Les hypothèses mises à jour comprennent un prix de l'or de 2 500 $ par once (en hausse par rapport à 2 100 $ par once pour Côté Gold et 2 500 $ par once pour Gosselin dans la déclaration précédente) ainsi qu'une teneur de coupure consolidée des ressources minérales de 0,25 g/t Au (en baisse par rapport à 0,30 g/t Au), appliqués sur toutes les zones consolidées.
- L'estimation mise à jour des ressources minérales éclairera le rapport technique de Côté Gold à venir et le plan minier mis à jour, qui demeurent sur la bonne voie pour être publiés au quatrième trimestre de 2026. Le plan minier devrait évaluer un agrandissement de l'usine et un scénario d'extraction à plus grande échelle ciblant le modèle de ressources consolidé de Côté Gold et de Gosselin.

« Cette estimation mise à jour des ressources minérales combine les zones Côté Gold et Gosselin en un seul cadre géologique, ce qui représente une étape technique importante en vue du plan minier de l'étude d'agrandissement et du plan minier mis à jour, attendus au quatrième trimestre », a déclaré Renaud Adams, président et chef de la direction d'IAMGOLD. « Nos équipes ont fait un excellent travail pour accroître la confiance dans la ressource grâce aux programmes de forage de 2025, et la croissance et la conversion continues des onces sont encourageantes. Comme nous l'avons précédemment communiqué au marché, le rapport technique de fin d'année et le plan minier évalueront un agrandissement de la mine Côté Gold réunissant les zones Côté Gold et Gosselin consolidées en un seul plan minier intégré. »

Modèle de blocs consolidé de Côté Gold et de Gosselin

L'estimation mise à jour des ressources minérales est basée sur du forage intensif au diamant et des interprétations géologiques affinées visant à mieux définir la géométrie et la continuité de la minéralisation dans les zones combinées Côté Gold et Gosselin.

Après la publication du rapport antérieur des réserves minérales et des ressources minérales de fin d'exercice 2025, des analyses supplémentaires ont été reçues de 64 trous dans les zones Côté Gold et Gosselin. À Côté Gold, 39 trous de forage ont été ajoutés, totalisant 20 624 mètres, ciblant principalement la zone de chevauchement afin d'améliorer davantage le niveau de confiance dans le modèle géologique de cette zone, ce qui a ajouté des ressources dans les catégories indiquées et présumées. À Gosselin, 25 trous de forage ont été ajoutés dans la fosse des ressources, totalisant 14 110 mètres, visant principalement la conversion continue des ressources présumées en ressources indiquées. Ces trous de forage ont été inclus dans le modèle consolidé et dans l'estimation mise à jour des ressources.

L'estimation intègre les mises à jour des paramètres du modèle de blocs et de l'estimation, et reflète les hypothèses économiques révisées, y compris une hypothèse du prix de l'or de 2 500 $ par once et une teneur de coupure de 0,25 g/t Au, remplaçant les hypothèses séparées antérieures (2 100 $ par once pour Côté Gold et 2 500 $ par once pour Gosselin) et la teneur de coupure précédente de 0,30 g/t Au. L'approche de modélisation considère des domaines de minéralisation distincts et applique des techniques standards de traitement des données, y compris le plafonnement et le composite des teneurs avant l'estimation dans un modèle de blocs en trois dimensions.

Les ressources minérales sont classées selon les niveaux de confiance soutenus par l'espacement du forage et la qualité des données. Les ressources minérales sont délimitées à l'intérieur d'une enveloppe de fosse à ciel ouvert et présentées à une teneur de coupure de 0,25 g/t Au, reflétant des perspectives raisonnables d'extraction économique éventuelle. L'estimation a été préparée conformément au Règlement 43-101 et aux normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM »).

TABLEAU 1 : ESTIMATION CONSOLIDÉE DES RESSOURCES MINÉRALES DE CÔTÉ GOLD ZONES CÔTÉ GOLD ET GOSSELIN

Catégorie	Tonnes (Mt)	Teneur (g/t Au)	Onces[3] (Moz)	Onces attribuables (70 %) (Moz)
Mesurées	164,4	0,89	4,71	3,30
Indiquées	673,6	0,72	15,63	10,94
Total ress. M et I[1]	838,0	0,75	20,34	14,24
Présumées	177,1	0,61	3,48	2,44

1. Les chiffres pourraient ne pas correspondre au total indiqué en raison de l'arrondissement.
2. Les ressources minérales ont été estimées conformément aux normes de définitions de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales (2014).
3. Les ressources minérales sont estimées au 31 mars 2026 selon un prix de l'or de 2 500 $ US par once et un taux de change $ US/$ CA de 1,32.

4. Les ressources minérales sont présentées selon une teneur de coupure de 0,25 g Au/t.
5. Les ressources minérales sont délimitées dans une enveloppe de fosse optimisée.
6. On suppose que la récupération métallurgique aurifère est de 92,7 %.
7. La masse volumétrique apparente varie de 2,70 t/m^3 à 2,87 t/m^3 pour les domaines estimés et on suppose qu'elle est de 1,9 t/m^3 pour le mort-terrain.
8. Les ressources minérales comprennent les réserves minérales. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.
9. L'estimation consolidée des ressources minérales sert de base à l'estimation mise à jour des ressources minérales qui sera réalisée dans le cadre de la mise à jour de fin d'exercice du rapport technique et du plan minier.
10. Les ressources minérales présumées sont estimées à partir d'observations géologiques et d'un échantillonnage restreints, et il n'existe aucune certitude qu'une exploration plus poussée donnera lieu à une transformation en ressources minérales indiquées ou à une conversion en réserves minérales.

Figure 1 – Section longitudinale de l'enveloppe de la fosse et de la minéralisation de Côté Gold en 2026

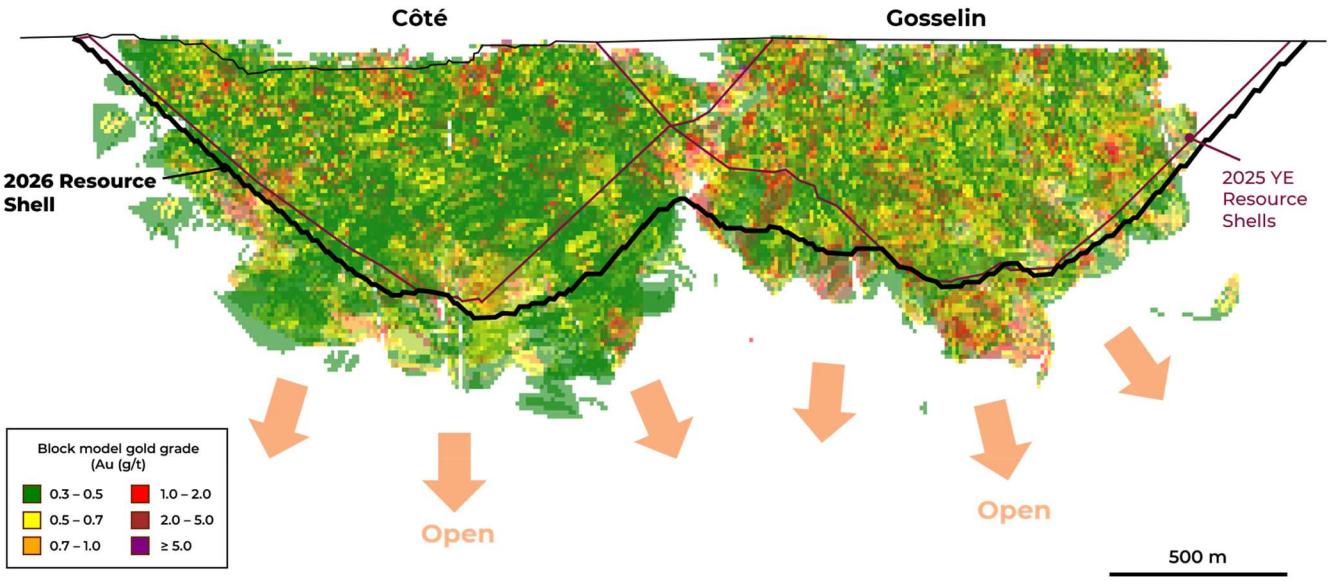
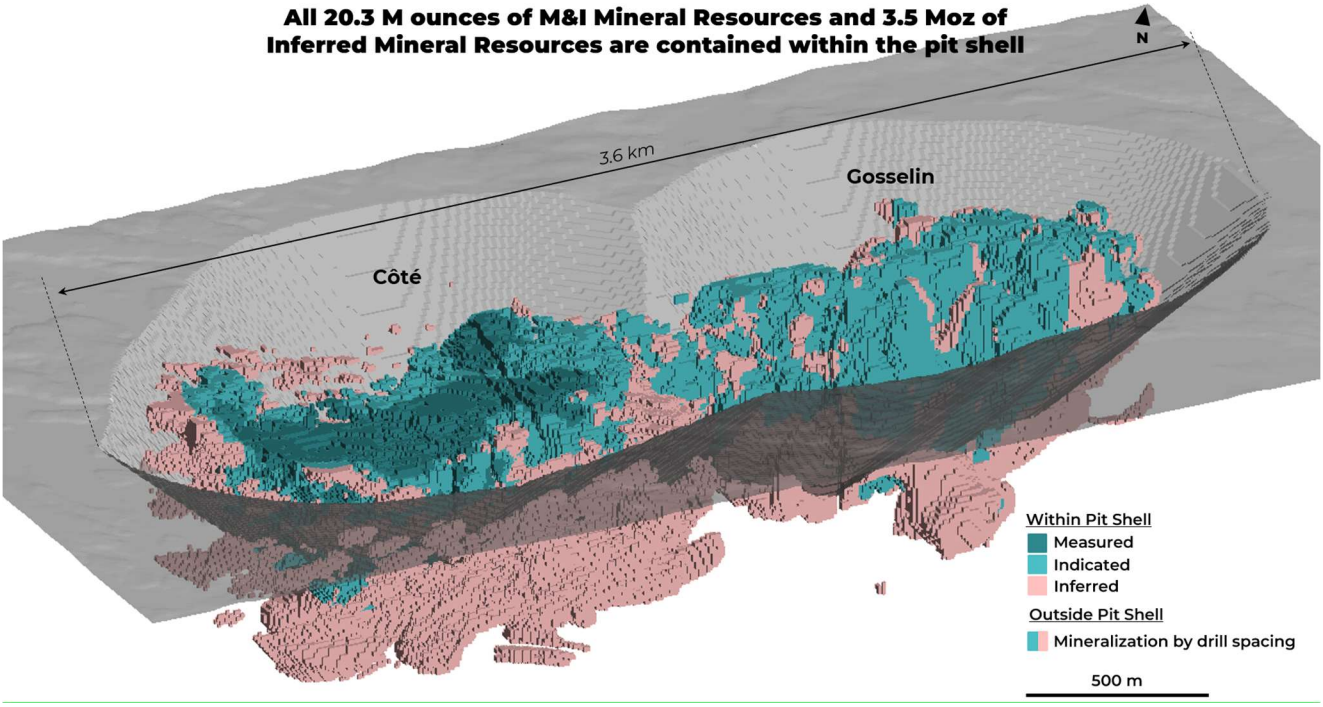


Figure 2 – Vue inclinée des ressources minérales dans l'enveloppe de la fosse et de la minéralisation de Côté Gold en 2026



Analyse de la variation

Comparativement à la déclaration des ressources minérales au 31 décembre 2025, l'estimation mise à jour des ressources minérales pour les zones consolidées Côté Gold et Gosselin reflète une augmentation d'environ 148,5 Mt et de 2,2 millions d'onces d'or contenu dans la catégorie M et I, ainsi qu'une augmentation d'environ 76,5 Mt et de 1,3 million d'onces dans la catégorie des ressources présumées. Cette hausse des ressources minérales mesurées et indiquées était principalement attribuable à la hausse de l'hypothèse du prix de l'or pour la zone Côté Gold (passant de 2 100 à 2 500 $ par once) et à l'augmentation des onces dans le modèle de blocs consolidé (*consulter la Figure 3 – Diagramme en cascade présentant un rapprochement des ressources minérales mesurées et indiquées consolidées*). Du point de vue de la consolidation du modèle, l'enveloppe de la fosse optimisée a permis d'ajouter du volume entre les deux zones de la zone de chevauchement ainsi que près de la surface de Côté Gold, avec des pertes minimales en profondeur.

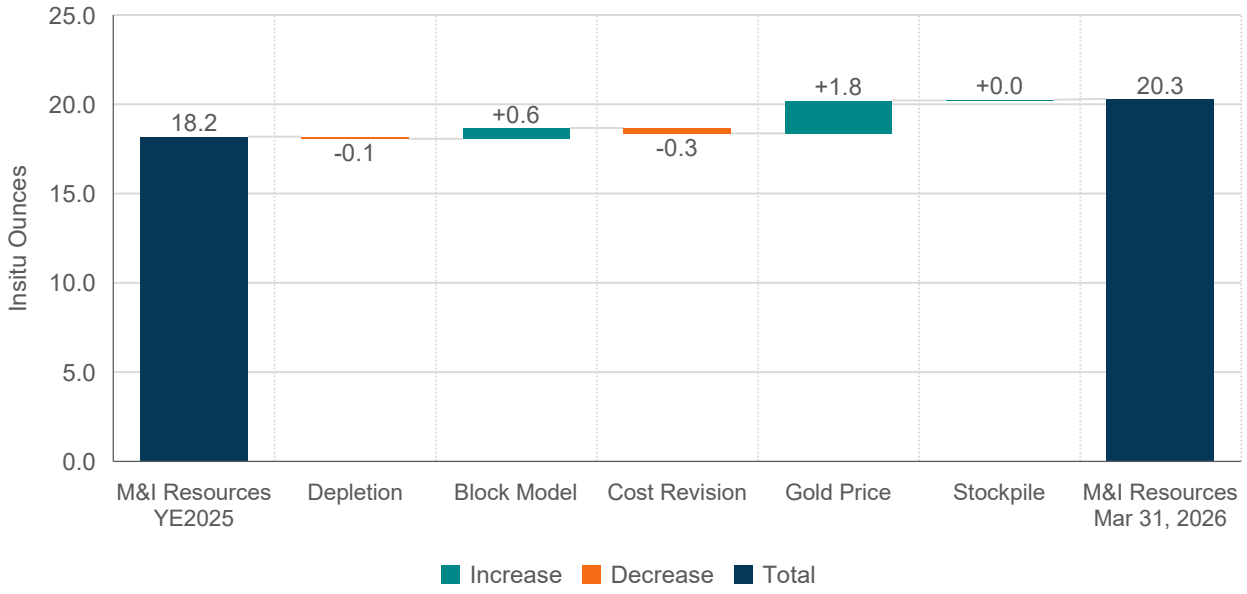
TABLEAU 2 : VARIATION DES ESTIMATIONS DES RESSOURCES MINÉRALES — 31 MARS 2026 ET 31 DÉC. 2025 (SUR UNE BASE DE 100 %)[1],[2]

	31 décembre 2025[4]			31 mars 2026[5]			% ▲		
Catégorie	**Tonnes** *(Mt)*	**Teneur** *(g/t)*	**Onces** *(Moz)*	**Tonnes** *(Mt)*	**Teneur** *(g/t)*	**Onces** *(Moz)*	**Tonnes** *(%)*	**Teneur** *(%)*	**Onces** *(%)*
Côté Gold									
Mesurées	153,9	0,93	4,60	164,4	0,89	4,71	7 %	-4 %	2 %
Indiquées	268,8	0,77	6,70	353,6	0,71	8,03	32 %	-9 %	20 %
Total ress. M et I[1]	422,7	0,83	11,30	518,0	0,77	12,76	23 %	-8 %	13 %
Présumées	62,8	0,60	1,21	105,2	0,58	1,96	68 %	-3 %	63 %
Gosselin									
Mesurées									
Indiquées	266,7	0,80	6,86	310,9	0,74	7,43	17 %	-7 %	8 %
Total ress. M et I[1]	266,7	0,80	6,86	310,9	0,74	7,43	17 %	-7 %	8 %
Présumées	37,8	0,79	0,96	41,4	0,67	0,89	10 %	-15 %	-7 %
Zone de chevauchement									
Mesurées									
Indiquées				9,1	0,57	0,17			
Total ress. M et I[1]				9,1	0,57	0,17			
Présumées				30,5	0,64	0,63			
Total consolidé									
Mesurées	153,9	0,93	4,60	164,4	0,89	4,71	7 %	-4 %	2 %
Indiquées	535,6	0,79	13,56	673,6	0,72	15,63	26 %	-8 %	15 %
Total ress. M et I[1]	**689,5**	**0,82**	**18,16**	**838,0**	**0,75**	**20,34**	22 %	-8 %	12 %
Présumées	100,6	0,67	2,17	177,1	0,61	3,48	76 %	-9 %	61 %

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.
2. Les ressources minérales sont présentées sur une base de 100 % et comprennent les réserves minérales.

3. La déclaration du 31 déc. 2025 reflète des estimations des ressources minérales distinctes pour les zones Côté Gold et Gosselin, comme il était présenté par la Société le 17 février 2026, en utilisant un prix de l'or de 2 100 $ par once pour Côté Gold et de 2 500 $ par once pour Gosselin, ainsi qu'une teneur de coupure de 0,30 g/t Au.
4. La déclaration du 31 mars 2026 reflète le modèle de blocs consolidé de Côté Gold et de Gosselin, estimé en utilisant un prix de l'or de 2 500 $ par once et une teneur de coupure de 0,25 g/t Au.

Figure 3 – Diagramme en cascade présentant un rapprochement des ressources minérales mesurées et indiquées consolidées



Prochaines étapes — Rapport technique et plan minier mis à jour

L'estimation mise à jour des ressources minérales sert de fondement technique pour les travaux en cours de la Société sur le plan minier d'agrandissement et le rapport technique afférent pour Côté Gold, qui devraient être publiés au quatrième trimestre de 2026. Le rapport technique présentera un plan minier long terme mis à jour intégrant la fosse consolidée de Côté Gold et de Gosselin, évaluera les options d'agrandissement de l'usine pour traiter la base de ressources consolidée plus vaste, et mettra à jour les réserves minérales en conséquence. D'autres détails sur la conception, le calendrier et les paramètres économiques de l'exploitation intégrée seront communiqués à ce moment.

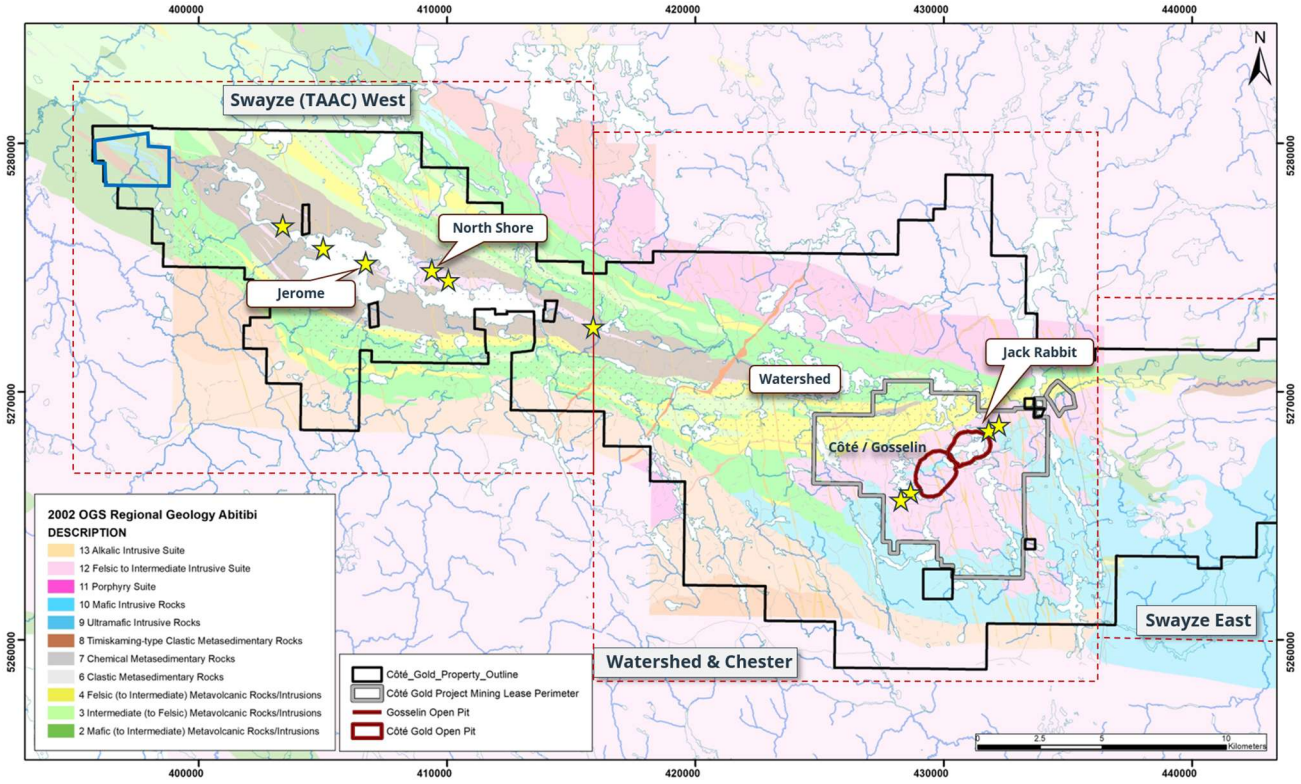
La Société planifie un programme de forage au diamant supplémentaire de 30 000 m pour 2026. Les prochaines phases du forage au diamant chercheront à définir et à tester la possibilité d'accroître davantage l'enveloppe minéralisée pour 2027. Le forage et les études techniques se poursuivent à Côté Gold en 2026 et cherchent à convertir davantage de ressources minérales présumées et à étayer la planification minière intégrée en cours.

Exploration dans le district

La propriété Côté Gold comprend un ensemble régional vaste et prometteur de propriétés qui offre des cibles d'exploration considérables. Les occasions à proximité de la mine, le long du corridor structural Côté Gold-Gosselin, y compris dans ses extensions vers les secteurs Clam Lake et Jack Rabbit, ont le potentiel d'identifier de la minéralisation vers le nord-est et le sud-ouest dans des zones bréchifiées abritant de la tonalite et de la diorite semblables à celles de Côté Gold. Dans la région, la propriété Swayze Ouest de 25 kilomètres d'extension abrite un contexte structural favorable pour des dépôts à teneur supérieure, potentiellement souterrains, et sera testée au cours des deux ou trois prochaines années. Les cibles comprennent le dépôt historique Jérôme ainsi que les indices Northshore et Monella Point situés à proximité et d'autres indices. Collectivement, ces cibles

tendent à montrer que le district Côté Gold dans son ensemble a le potentiel d'abriter d'autres dépôts qui pourraient, si l'exploration réussit, s'ajouter à l'exploitation existante.

Figure 4 – Géologie régionale de Côté Gold et cibles d'exploration



Personnes qualifiées et informations techniques

Les résultats de l'estimation des ressources minérales de 2026 contenus dans le communiqué de presse ont été préparés par SLR Consulting (Canada) Ltd., selon les directives de la Norme canadienne 43-101 (« NI 43-101 »), Information concernant les projets miniers.

Denis Decharte, ing., géologue des ressources consultant, SLR Consulting (Canada) Ltd., est la personne qualifiée (« PQ ») indépendante au sens défini par le Règlement 43-101 en ce qui a trait à la minéralisation présentée et a préparé, examiné, vérifié et approuvé les renseignements techniques et scientifiques liés aux estimations des ressources minérales figurant dans le présent document.

Christine Beausoleil, géo., première directrice, Géologie minière, auprès d'IAMGOLD Corporation est la PQ au sens défini par le Règlement 43-101 en ce qui a trait à la minéralisation présentée et est responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des ressources minérales pour IAMGOLD.

Marie-France Bugnon, géo., vice-présidente, Exploration d'IAMGOLD Corporation, est la PQ au sens défini par le Règlement 43-101 en ce qui a trait aux activités d'exploration présentées et a préparé, examiné, vérifié et approuvé les renseignements techniques et scientifiques figurant dans le présent document.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest : Côté Gold (Canada), Westwood (Canada) et Essakane (Burkina Faso). L'une des plus grandes mines d'or en production au Canada, Côté Gold est exploitée par IAMGOLD dans le cadre d'un partenariat 70 %-30 % avec Sumitomo Metal Mining Co. Ltd. De plus, la Société possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à fort

potentiel, y compris le complexe minier de grande envergure Nelligan situé au Québec (Canada). IAMGOLD emploie environ 3 700 personnes et est déterminée à entretenir sa culture d'exploitation minière responsable par le respect de normes élevées en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG).

Personne-ressource IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883
Sans frais : 1 888 464-9999
info@iamgold.com

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT LA DIVULGATION D'ESTIMATIONS DE RÉSERVES MINÉRALES ET DE RESSOURCES MINÉRALES

Les estimations des ressources minérales contenues dans le présent communiqué de presse ont été préparées conformément au Règlement 43-101 et aux normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») pour les ressources minérales et les réserves minérales, adoptées par le conseil de l'ICM, telles que modifiées (les « normes de l'ICM »). Ces normes sont semblables à celles qui se trouvent dans la sous-partie 1300 du règlement S-K, utilisées par la United States Securities and Exchange Commission (la « SEC »). Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 et celles des normes de l'ICM diffèrent à certains égards de celles de la sous-partie 1300 du règlement S-K. Par conséquent, les renseignements sur les ressources minérales contenus dans le présent communiqué de presse peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires qui ont été divulgués par des sociétés américaines.

Par suite de l'adoption de la sous-partie 1300 du règlement S-K (les « règles de modernisation de la SEC »), qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes des autorités de réglementation actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM, et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement semblables aux règles énoncées dans le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1er janvier 2022 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé *Multijurisdictional Disclosure System* (« MJDS ») puissent toujours appliquer le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées » aux termes des règles de modernisation de la SEC, ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans des circonstances limitées.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent communiqué de presse sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique.

On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les données sur les ressources minérales présentées dans le présent communiqué sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront atteints ou que le niveau de récupération indiqué sera réalisé.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les renseignements contenus dans le présent communiqué de presse, y compris les renseignements relatifs à la vision ou à la stratégie de la Société, au rendement financier ou opérationnel futur de la Société et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant l'incidence ou le rendement futur, notamment les déclarations relatives aux perspectives et/ou à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent communiqué de presse. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « maintenir », « croire », « avoir l'intention de », « chercher à », « poursuivre », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « viser », « couvrir », « s'engager », « s'efforcer », « prédire », « maintenir », « se concentrer », « axer », « prolonger », « potentiel », « sous réserve de », « futur », « prospectif », « objectifs », « occasions », « possibilités », « budget », « prévisions », « perspectives », « cibles », « probabilités », « prospects », « susceptible », « stratégie », « projet », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Par exemple, les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent des déclarations concernant : l'estimation mise à jour des ressources minérales de Côté Gold ; le moment, la portée et les résultats du rapport technique et du plan minier mis à jour de Côté Gold à venir ; l'évaluation potentielle d'un agrandissement de l'usine et d'un scénario d'extraction à plus grande échelle intégrant le modèle de ressources consolidé de Côté Gold et de Gosselin ; le programme de forage au diamant planifié pour 2026 et ses objectifs, y compris le forage de définition, l'expansion potentielle de l'enveloppe minéralisée et la conversion des ressources minérales présumées ; le potentiel d'une croissance supplémentaire des ressources et d'une autre optimisation du plan minier de Côté Gold.

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont également fondés sur de nombreux facteurs et hypothèses importants, y compris ceux décrits dans le présent communiqué de presse, notamment en ce qui concerne les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société ; la capacité de dégager un rendement opérationnel tombant dans les fourchettes prévues ; la production et les flux de trésorerie futurs prévus ; la conjoncture locale et mondiale et l'environnement dans lequel la Société exercera ses activités ; le prix des métaux précieux, d'autres minéraux et d'autres marchandises clés ; les teneurs minérales prévues ; les taux de change internationaux ; les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation prévus ; ainsi que l'obtention des autorisations gouvernementales et autres autorisations requises et le moment auquel elles seront obtenues pour la construction des projets de la Société.

Les risques, incertitudes, imprévus et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : les stratégies d'affaires de la Société et sa capacité de les mettre en œuvre ; l'élaboration et l'exécution de stratégies visant à atteindre la vision et les cibles en durabilité de la Société ; les risques de sûreté, notamment les troubles civils, la guerre ou le terrorisme et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des voies de transit de la Société en raison de ces risques de sûreté,

en particulier au Burkina Faso et dans la région du Sahel où se situe la mine Essakane de la Société ; la disponibilité de la main-d'œuvre et d'entrepreneurs qualifiés ; la disponibilité des intrants clés pour les activités de la Société et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ; la volatilité des titres de la Société ; les litiges ; les contestations de titres de propriété, particulièrement les titres de propriétés non mises en valeur ; les risques liés à la fermeture et à la réhabilitation des mines ; l'absence d'assurance couvrant tous les risques associés aux activités d'une société minière ; les conditions géologiques inattendues ; la concurrence et la consolidation dans le secteur minier ; l'assujettissement considérable de la rentabilité de la Société à la situation et aux résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les fluctuations des cours mondiaux de l'or et d'autres marchandises utilisées dans le cadre des activités de la Société (notamment le diesel, le mazout et l'électricité) ; les risques juridiques, législatifs, politiques ou économiques et les nouveaux développements dans les territoires où la Société exerce ses activités, y compris l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis sur les produits canadiens ; les changements touchant les taxes et les impôts, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à la prospection, à la mise en valeur, au développement ou à l'exploitation ; les difficultés opérationnelles ou techniques liées aux activités d'exploitation minière ou de développement, y compris les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement ; la disponibilité du capital ; le niveau de liquidités et de ressources en capital ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à satisfaire aux clauses restrictives de ses facilités de crédit ; les changements des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; les choix de la Société en ce qui a trait à l'affectation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de contrôle des coûts ; la capacité de la Société à exécuter les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des activités ; la disponibilité d'actifs spécifiques pour répondre aux obligations contractuelles ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des activités de la Société et/ou l'inexécution et/ou l'efficacité, par les entrepreneurs, de leurs obligations contractuelles ; les risques liés à la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres monnaies ou des taux d'emprunt de l'or ; les contrôles des capitaux et des monnaies dans les territoires étrangers ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et/ou d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; la nature spéculative de la prospection et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; l'éventuel besoin de réviser les estimations des réserves, des ressources, de la récupération métallurgique, des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation ; la présence de contenu nuisible dans les gisements de minerai, notamment l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans de durée de vie d'une mine ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; les défaillances de l'équipement ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et les règlements régissant la protection de l'environnement (y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les autres exigences concernant la transition énergétique) ; l'incertitude entourant l'interprétation du projet de loi omnibus C-59 et les modifications connexes à la *Loi sur la concurrence* (Canada) ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables ; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau ; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique ; les régimes climatiques imprévisibles et les conditions météorologiques difficiles aux sites miniers ; les perturbations causées par des événements météorologiques entraînant une productivité limitée ou nulle, comme les feux de forêt, les tempêtes violentes, les inondations, la sécheresse, les chutes de neige abondantes, la mauvaise qualité de l'air et la chaleur et le froid extrêmes ; l'attraction et la rétention des talents clés et d'autre personnel qualifié ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes ; la possibilité que de nouvelles conventions collectives ou négociations collectives ne puissent pas être conclues selon des modalités raisonnables ; la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables ; la relation avec les communautés entourant les activités et les projets de la Société ; les droits ou les revendications des Autochtones ; l'exploitation minière illégale ; les éventuelles répercussions directes ou indirectes de facteurs externes sur les activités, y compris les maladies infectieuses, les pandémies ou d'autres urgences de santé publique ; et les risques inhérents à

la prospection, à la mise en valeur, au développement et aux activités minières en général. Veuillez consulter la notice annuelle de la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com, ou le formulaire 40-F sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov/edgar, pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.